

**I – Constitution des dossiers de candidatures sur i-prof ainsi que la saisie des vœux\* sur SIAM et des avis  
(\*15 vœux maximum, des vœux larges peuvent être formulés.)**

Enseignants	Enseignants	1 - Chefs d'établissement d'exercice	Corps d'inspection
<p>Saisie des vœux sur SIAM</p> <p>* Onglet « les services » sur I-PROF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour utiliser SIAM pour déposer la demande de mutation</li> </ul> <p>* Page mouvement inter académique (<i>mouvement général pour DCIO et mouvements spécifiques</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour consultation de la note de service relative aux opérations de mutations, de votre dossier et des postes vacants</li> <li>• Pour saisie des vœux</li> <li>• Pour consultation de votre projet de mouvement et de votre résultat définitif.</li> </ul>	<p>Constitution des dossiers de candidature sur I-PROF</p> <p>* Onglet « votre CV »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour saisie et/ou actualisation notamment des 3 rubriques suivantes : « Diplômes et titres » « Formation et compétences » « Activités professionnelles ».</li> </ul> <p>* Onglet « les services »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour consultation du guide pratique interactif et d'une note d'information</li> <li>• Pour saisie de la lettre de motivation pour les mouvements spécifiques et ajout possible de votre rapport d'inspection.</li> </ul> <p>1 - Une seule lettre de motivation est possible même si vous êtes candidat à plusieurs mouvements spécifiques.</p> <p><b>2 - <u>Vous devez préalablement saisir votre vœu de mutation sur SIAM avant de pouvoir saisir votre lettre de motivation</u></b></p> <p>La mise à jour des éléments du dossier est possible jusqu'au <b>09/12/2014 (12h)</b></p> <p>3 - Il vous est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour entretien et communication de votre dossier de candidature.</p>	<p>Saisie des avis sur I-PROF (<i>profil C-chef d'établissement</i>) via IRISA</p> <p>* Onglet « services »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis</li> <li>• Pour visualiser la ou les demande(s) des candidats</li> </ul> <p>* Onglet « dossier de compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour visualiser le(s) dossier(s) de compétence (<i>dossier administratif + CV</i>)</li> </ul> <p>* Onglet « lettre de motivation »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour visualiser la lettre de motivation</li> </ul> <p>* Onglet « donnez votre avis »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour donner son avis (<i>sélection d'un avis + saisie de la motivation</i>)</li> </ul> <p><b>2 - Chefs d'établissement d'accueil</b></p> <p>1 - Entretien avec le candidat du <b>20/11/14 au 12/12/2014</b></p> <p>2 - Transmission des avis à la DPE <b><u>pour le 12/12/2014</u></b></p>	<p>Saisie des avis sur I-PROF (<i>profil I2 – Inspecteur du second degré</i>) via IRISA</p> <p>* Onglet « services »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour donner un avis sur les candidatures</li> <li>• Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis</li> </ul> <p>* Onglet « dossier de compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour accéder aux informations sur le dossier de compétence des candidats (<i>situation administrative, notation, CV</i>) Seul l'inspecteur de la discipline du candidat a accès à ces informations</li> </ul> <p>* Onglet « lettre de motivation »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour visualiser la lettre de motivation</li> </ul> <p>* Onglet « donnez votre avis »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour donner son avis (<i>sélection d'un avis + saisie de la motivation</i>)</li> </ul>

**II – Catégories de candidatures concernées et procédures (postes hors personnels d'orientation) :**

Conditions à remplir : elles varient en fonction des postes demandés

Postes spécifiques	Saisie et /ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
CPGE	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p>	
Sections internationales	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>&gt; Au plan pédagogique, aptitudes spécifiques (voir annexe II B0 N°42 du 13 novembre 2014)</p>	
<p>En classe de BTS dans certaines spécialités</p> <p>(cf annexe II B0 N° 42 du 13 novembre 2014 : Economie-gestion et disciplines du secteur tertiaire)</p>	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>&gt; Les PLP peuvent candidater en fonction de leur discipline à des BTS STI, économie et gestion, disciplines du secteur tertiaire, arts-appliqués et sciences-physiques uniquement P1315</p>	

Postes spécifiques	Saisie et / ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
<b>Arts appliqués</b> : BTS, classes de mise à niveau, diplôme des métiers d'art, diplômes supérieurs d'arts appliqués	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>&gt; Etre titulaire du CAPET section arts appliqués ou de l'agrégation arts, option B, arts appliqués</p>	<p>&gt; Dossier de travaux personnels récents à caractère artistique ou pédagogique s/s la forme d'un CD ou DVD gravé avec fichiers à envoyer à la DGRH B2-2 pièce B375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 <u>avant le 12 décembre 2014</u></p>
<p>Sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service</p> <p>- Service principal dans la discipline d'origine + complément de service dans une des spécialités</p>	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache de l'IA-IPR en charge du dossier, du délégué académique à l'action culturelle et du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p>	
<p>PLP « dessin d'art appliqué aux métiers d'art » (libellé du Mouvement sur IPROF : « communication visuelle et graphique »)</p>	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p>	<p>&gt; Dossier s/s la forme d'un CD ou DVD gravé relatif aux compétences professionnelles spécifiques à envoyer à la DGRH B2-2-pièce B375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 <u>avant le 12 décembre 2014</u></p>
<p>PLP requérant des compétences professionnelles particulières</p>	<b>X</b>	<b>X</b>	<p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>&gt; Les professeurs doivent être candidats dans leur discipline</p>	

Postes spécifiques	Saisie et / ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
<p><b>Chefs de travaux de lycée technologique (LT), de lycée professionnel (LP) ou d'EREA</b></p> <p>(candidats à la fonction - 1<sup>ère</sup> demande - ou déjà titulaire de la fonction)</p>	<p><b>X</b></p>	<p><u>Pour les candidats à la fonction :</u></p> <p>Explication dans la lettre de motivation de leur perception de la fonction de chef de travaux et des principaux projets à conduire dans la fonction sollicitée</p> <p>Explication de la démarche de mobilité dans la lettre de motivation, plus particulièrement pour les titulaires de la fonction (<i>agregés /certifiés</i>) sollicitant un poste de CTR en LP ou PLP sollicitant un poste de CTR en LT - Description sommaire de la structure pédagogique de leur établissement actuel</p>	<p><u>Les candidats souhaitant participer pour la première fois au mouvement des chefs de travaux doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique à la fonction de chef de travaux</u> (liste publiée sur le site <a href="http://www.ac-versailles.fr">www.ac-versailles.fr</a> à compter du 05/12/2014- réf : circulaire DPE – 2014-2015/008 du 9 octobre 2014)</p> <p>&gt; Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>&gt; Etre professeur agrégé et certifié des disciplines technologiques ou professeur de LP</p>	